

RCS : CRETEIL  
Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00540  
Numéro SIREN : 790 994 669  
Nom ou dénomination : 2 M RENOVATION

Ce dépôt a été enregistré le 14/12/2023 sous le numéro de dépôt 30904



# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

DGFIP N° 2065 2023  
Formulaire obligatoire  
(art. 223 du Code Général des Impôts)

Exercice ouvert le <b>01/01/2022</b>		Et clos le <b>31/12/2022</b>		Régime simplifié d'imposition <input checked="" type="checkbox"/>	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe <input type="checkbox"/>				Régime réel normal <input type="checkbox"/>	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art 209-0 B (entreprise de transport maritime) cocher la case <input type="checkbox"/>					
<b>A IDENTIFICATION</b> <b>2 M RENOVATION</b>			Adresse du siège social		
Désignation, SIRET, Adresse de la société : <b>71 AVENUE ADRIEN RAYNAL 94310 ORLY 79099466900014</b>		DEPOT AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL			
Ancienne adresse : (en cas de changement)		LE <b>14 DEC. 2023</b> <b>30904</b>		<b>B ACTIVITE</b>	
N° Téléphone :		SOUS LE N°		Activités exercées :	
				Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>	
<b>RÉGIME FISCAL DES GROUPES</b>					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante :					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :					
SIRET					
<b>C - RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION</b> (cf. page 4)					
<b>1. Résultat fiscal</b>		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	
Bénéfice imposable à 15% <b>10 354</b>		Résultats net de cession / concession / sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%			
<b>2. Plus-values</b>		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérés (art. 238 quinquies)	
<b>3. Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones franches</b>					
Entreprises nouvelles art. 44 sexies <input type="checkbox"/>		Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/>		Zones Franches Urbaines - Territoire entrepreneur <input type="checkbox"/>	
Entreprises nouvelles art. 44 septies <input type="checkbox"/>		Zones franches d'activités Art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>		Zone de développement prioritaire Art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées <input type="checkbox"/>		Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies <input type="checkbox"/>		Autres dispositifs <input type="checkbox"/>	
Bénéfice (+) ou déficit (-) exonéré				PV exonérées relevant du taux à 15%	
<b>4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :</b> dans le secteur productif (art. 244 quater W du CGI) (cocher la case) <input type="checkbox"/>					
<b>D - IMPUTATIONS</b> (cf. notice de la déclaration 2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
<b>E - CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS</b> (cf. notice de la déclaration 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
<b>F - CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE</b>					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					
<b>G - ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DEPOT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4</b> (cf. notice de la déclaration 2065)					
Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration			Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration par la tête de groupe		
Nom et adresse de l'entreprise du groupe désignée pour souscrire la déclaration si ce n'est pas la tête de groupe :			Nom et adresse de société tête de groupe :		
<b>H - COMPTABILITE INFORMATISEE</b>					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? <b>NON</b> Si oui, indication du logiciel utilisé :					
ECF : <input type="checkbox"/> Désignation du prestataire :					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :			Nom et adresse du conseil :		
<b>CAB ARC FIDUCIAIRE</b> 14 RUE ALFRED DE MUSSET 94450 LIMEIL BREVANNES FR Tél 09.53.33.60.18			Tél :		
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :			Identité du déclarant :		
N° d'agrément du CGA :			Date : <b>21/10/2023</b> Lieu : <b>Cherbourg - Paris</b>		
CGA <input type="checkbox"/> Viseur Conventionné <input type="checkbox"/> Tél :			Qualité et nom du signataire : <b>M. Omar MOUSSAOUI GERANT</b>		

## **S.A.R.L. "2M RENOVATION"**

Société, à Responsabilité Limitée Au capital de 3 000 €

Siège social : 71 AVENUE ADRIEN RAYNAL

94310 ORLY

R.C.S. CRETEIL B 790 994 669

### **RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale afin que, conformément aux dispositions légales et réglementaires et aux statuts, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2022 et vous rendre compte de l'activité de notre société pendant ledit exercice.

Pour votre information, il vous a été envoyé, avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe,
- le texte des résolutions soumises à votre approbation.

Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice de 8 801 €, après déduction des amortissements et provisions réglementaires et justifiées, que nous vous proposons d'affecter au Report à nouveau.

#### **1- Rapport de gestion et d'activité au cours de l'exercice**

Pour cet exercice notre chiffre d'affaires H.T s'élève à : 254 200 €.

Le montant des salaires s'élève à 101 153 €.

Les charges d'exploitation se sont levées à 243 528 € soit un résultat d'exploitation de 10 673 €. Et un résultat bénéficiaire de l'exercice de 8 801 € après déduction des charges exceptionnelles.

Nous espérons augmenter notre chiffre d'affaires pour l'exercice 2023.

#### **2- Affectation des résultats**

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice de la façon suivante soit 8 801 €.

- Dans le poste Report à Nouveau pour : 8 801 €

Nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice sur les comptes duquel vous avez vous prononcer.

Le Gérant



Formulaire obligatoire (article 53 A  
du code général des impôts).

5

**DÉTERMINATION DES EFFECTIFS DE LA VALEUR AJOUTÉE**

Désignation de l'entreprise : 2 M RENOVATION Néant   
 Exercice ouvert le : 01/01/2022 et clos le : 31/12/2022 Données en nombre de mois 12

**DECLARATION DES EFFECTIFS**

Effectifs moyens du personnel :	376	5.00
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

**CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE**

**I - Chiffre d'affaire de référence CVAE**

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	254 200
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachés à une activité normale et courante	119	
Refacturation de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
<b>Total 1</b>	106	254 200

**II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée**

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	1
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
<b>Total 2</b>	144	1

**III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée**

Achats	121	38 176
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	61 846
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	0
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150	
<b>Total 3</b>	152	100 023

**IV - Valeur ajoutée produite**

**Total 1 + Total 2 + Total 3** 137 154 177

**V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises**

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330 CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF.	117	154 177
--	-----	---------

**Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE**

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE-SD. Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Mono-établissement au sens de la CVAE	020	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (Report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	254 200
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art.223 A du CGI)	026	
Période de référence	du	au
Date de cessation	186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portée en ligne 128

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°1330-CVAE-NOT-SD (§ Répartition des salariés) et dans la notice n°2033-NOT-SD (§ Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs).

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 <i>Septies</i> A bis du Code général des impôts).		Désignation de l'entreprise : 2 M RENOVATION						Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>									
<b>A NATURE DES PROVISIONS</b>		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
<b>TOTAL</b>		680		682		684		686	
<b>B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>					<b>C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b> (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
		Dotations		Reprises					
Fonds commercial	681		683		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Autres Immobilisations incorporelles	700		705		2				
Terrains	710		715		3				
Constructions	720		725		4				
Installations techniques, matériel et outillage	730		735		5				
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		6				
Matériel de transport	750		755		7				
Autres immobilisations corporelles	760		765		<b>TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD</b>			780	
<b>TOTAL</b>		770		775					
<b>II DÉFICITS REPORTABLES</b>									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)								982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)								982b	
Nombre d'opérations sur l'exercice								982t	
Déficits imputés								983	
Déficits reportables								984	
Déficits de l'exercice								860	
Total des déficits restant à reporter								870	
<b>III DIVERS</b>									
Primes de cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI		325				381	
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327					
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326				380	
N° du centre de gestion agréé								388	
Montant de la TVA collectée								374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	5 051
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

**3** IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410	710	412		414		416	710				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460	13 968	462	4 500	464		466	18 468				
	Autres immobilisations corporelles	470	690	472		474		476	690				
Immobilisations financières		480		482	240	484		486	240				
<b>TOTAL</b>		490	15 369	492	4 740	494		496	20 109				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres Immobilisations incorporelles		500	710	502		504		506	710				
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550	13 968	552	695	554		556	14 663				
	Autres immobilisations corporelles	560	378	562	138	564		566	516				
<b>TOTAL</b>		570	15 058	572	833	574		576	15 891				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *	Long terme							
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
<b>TOTAL</b>	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations		590	583	594	595				
<b>TOTAL</b>					596	585	597	599					

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise 2 M RENOVATION		Néant <input type="checkbox"/> *		
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		Exercice N clos le 31/12/2022		
		018				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			210		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214	
				217	218	
				254 200		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222
	Production immobilisée *					224
	Subventions d'exploitation reçues					226
	Autres produits					230
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	254 201	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234
	Variation de stock (marchandises)*					236
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*					240
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : 4 852 - immobilier : )		242	94 352	
	Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243	1 459	
	Rémunérations du personnel*					250
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252
	Dotations aux amortissements*					254
	Dotations aux provisions					256
	Autres charges	}	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		0
Total des charges d'exploitation (II)				264	243 528	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	10 673	
Produits financiers (III)		280	Charges financières (V)		294	
				Produits exceptionnels (IV)		
				290		
Charges exceptionnelles (VI)	}	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300	
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348		318	
Impôts sur les bénéfices* (VII)				306	1 553	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	8 801	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2		312	8 801	
REINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles* (Cf page 7 de la notice 2033.NOT-SD)			324	1 553	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247	Écarts de valeurs Liquidatives sur OPC		248	330
			(Part de loyers dispensée de réintégration)(art.239 sexies D)		249	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option				251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
DEDUCTIONS	Entreprises nouvelles (44 sexies)		ZFU-TE (44 octies A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		JEI (44, sexies A)	989		
	ZRD (44, terdecies)		ZRR (44 quinquies)	138		
	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		Investissements outre-mer	344		
	ZFANG (44, quaterdecies)			345		
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)		Zone de développement prior.	993		
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit		346		
		Dédution Exceptionnelles :	- art. 39 decies		655	
			- art. 39 decies A		643	
			- art. 39 decies B		645	
- art. 39 decies C			647			
- art. 39 decies D			648			
- Simulateur de conduite ( art. 39 decies E )			641			
- art. 39 decies F			990			
- art. 39 decies G			649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTERIEURS				352	10 354	
Déficits	Déficits de l'exercice reporté en arrière *		356			
	Déficits antérieurs reportables: *		dont imputés sur le résultat :			
	RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		370	10 354		

Désignation de l'entreprise		2 M RENOVATION		Néant <input type="checkbox"/> *		
Adresse de l'entreprise		71 AVENUE ADRIEN RAYNAL		94310 ORLY		
Numéro SIRET *		79099466900014				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12		
				Exercice N clos le 31/12/2022		
<b>ACTIF</b>				Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010	012	
		Autres *		014	016	-0
	Immobilisations corporelles *		028	030	3 978	
	Immobilisations financières * (1)		040	042	240	
	<b>Total I (5)</b>		044	048	4 218	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	052	
		Marchandises *		060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066	20	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	070	19 270
		Autres * (3)		072	074	34 607
	Valeurs mobilières de placement		080	082		
	Disponibilités		084	086	21 923	
	Charges constatées d'avance *		092	094		
	<b>Total II</b>		096	098	75 821	
	<b>Total général (I + II)</b>		110	112	80 040	
<b>PASSIF</b>				Exercice N 1		NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		3 000	
	Ecart de réévaluation		124			
	Réserve légale		126			
	Réserves réglementées *		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *		131	)	132	
	Report à nouveau		134		52 877	
	Résultat de l'exercice		136		8 801	
	Subventions d'investissement		137			
	Provisions réglementées		140			
	<b>Total I</b>		142		64 678	
Provisions pour risques et charges		154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166	169	160	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés à l'exercice N : ..... )		172	828	15 201	
	Produits constatés d'avance		174			
<b>Total III</b>		176		15 361		
<b>Total général (I + II + III)</b>		180		80 040		
RENOUIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

**IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**  
 ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

Désignation de l'entreprise 2 M RENOVATION

et Date de clôture de l'exercice 31/12/2022

K – DIVERS	
Nom et adresse du propriétaire du fonds (si gérance libre) :	Adresse des autres établissements :

L – CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION			
Rémunérations :	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)		
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages :		
MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputées sur les PVL de l'exercice			
MVLT réalisées au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M – CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	



## **S.A.R.L. "2M RENOVATION"**

Société, à Responsabilité Limitée Au capital de 3 000 €  
Siège social : 137 AVENUE ANATOLE FRANCE  
94600 CHOISY-LE-ROI  
R.C.S. CRETEIL B 790 994 669

### **RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale afin que, conformément aux dispositions légales et réglementaires et aux statuts, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2022 et vous rendre compte de l'activité de notre société pendant ledit exercice.

Pour votre information, il vous a été envoyé, avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe,
- le texte des résolutions soumises à votre approbation.

Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice de 8 801 €, après déduction des amortissements et provisions réglementaires et justifiées, que nous vous proposons d'affecter au Report à nouveau.

#### **1- Rapport de gestion et d'activité au cours de l'exercice**

Pour cet exercice notre chiffre d'affaires H.T s'élève à : 254 200 €.

Le montant des salaires s'élève à 101 153 €.

Les charges d'exploitation se sont levées à 243 528 € soit un résultat d'exploitation de 10 673 €. Et un résultat bénéficiaire de l'exercice de 8 801 € après déduction des charges exceptionnelles.

Nous espérons augmenter notre chiffre d'affaires pour l'exercice 2023.

#### **2- Affectation des résultats**

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice de la façon suivante soit 8 801 €.

- Dans le poste Report à Nouveau pour : 8 801 €

Nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice sur les comptes duquel vous avez vous prononcer.

Le Gérant



## **S.A.R.L. "2M RENOVATION"**

Société, à Responsabilité Limitée Au capital de 3 000 €  
Siège social : 137 AVENUE ANATOLE FRANCE  
94600 CHOISY-LE-ROI  
R.C.S. CRETEIL B 790 994 669

### **PROCES-VERBAL DE DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 15 JUILLET 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le quinze Juillet, à vingt heures, les associés de la Société "2M RENOVATION", Société à Responsabilité Limitée, au capital de 3 000 €, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire audit siège sur les convocations qui leur ont été adressées par la gérance

Sont présents ou représentés :

Monsieur MOUSSAOUI Mohammed : gérant non-associé.

Monsieur MOUSSAOUI Omar : propriétaire de 250 parts.

Monsieur SAADEDDINE KHALED : propriétaire de 250 parts.

soit au total 500 parts présentes.

L'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'assemblée est également habilitée à prendre toute décision ordinaire conformément aux dispositions statutaires.

L'assemblée est présidée par Monsieur MOUSSAOUI Mohammed, gérant non-associé.

L'assemblée peut prendre connaissance des documents déposés sur le bureau :

- le rapport de gestion de la gérance sur l'exercice écoulé,
- l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe,
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Ces documents ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée.

L'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion de la gérance sur les opérations et les comptes de l'exercice,
- Approbation de ces comptes et quitus à la gérance pour l'exécution de son mandat,
- Approbation des conventions pouvant relever de l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966,
- Affectation des résultats de l'exercice clos au 31 Décembre 2022,

- Questions diverses.

Après lecture des rapports de la gérance les résolutions figurant à l'ordre du jour sont successivement mises aux voix:

#### **PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES**

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant, approuve ledit rapport ainsi que les comptes et le bilan de l'exercice social clos le 31 Décembre 2022 tels qu'ils sont présentés par la gérance.

Elle donne quitus au gérant pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DES RESULTATS**

La collectivité des associés approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice qui s'élève à 8 801 € de la façon suivante :

- Dans le poste Report à Nouveau pour : 8 801 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **TROISIEME RESOLUTION - CONTINUITE DE L'ACTIVITE**

La collectivité des associés décide, bien que les capitaux propres de la société soient devenus inférieurs à la moitié du capital social, de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société, mais de maintenir son activité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à vingt heures trente

De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal, signé par la gérance et les associés présents.

Monsieur MOUSSAOUI Mohammed



Monsieur MOUSSAOUI Omar



Monsieur SAADEDDINE Khaled

